

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 491

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191196

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne - Convention de mécénat avec les Transports Urbains de Saint-Etienne - Saison artistique 2019-2020 - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 491

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191196

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne - Convention de mécénat avec les Transports Urbains de Saint-Etienne - Saison artistique 2019-2020 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Conformément à la loi du 1er août 2003 en faveur du mécénat, l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne développe depuis plusieurs années une politique de partenariat et de mécénat.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les Transports Urbains de Saint-Etienne Métropole souhaitent soutenir les actions de promotion et de rayonnement de l'Opéra de Saint-Etienne. Il convient, dès lors, de formaliser cette contribution en moyens par la signature d'une convention.

□ **Contenu :**

La Société des Transports Urbains de Saint-Etienne Métropole s'engage :

- à mettre en circulation, pendant un mois à compter du 15 décembre 2019, un tram décoré avec les visuels de lancement et les logotypes de l'Opéra et des Transports Urbains de Saint-Etienne Métropole,
- à mettre à disposition de l'Opéra deux semaines d'affichage sur l'ensemble du parc véhicules. La première semaine d'affichage, ayant pour thème le lancement de la saison 2020/2021, aura lieu en mai 2020.

La valorisation de ces actions est estimée à 10.250 €(hors champ de la TVA).

Les contreparties accordées par l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne aux Transports Urbains de Saint-Etienne Métropole sont les suivantes :

- présence de son logo sur certains supports de communication de la saison 2019-2020 (page partenaires des programmes de salle, page de la brochure de saison 2019-2020, page partenaire du site internet de l'Opéra, un encart publicitaire dans l'une des newsletters de l'Opéra - au choix - et un encart complet sur le programme du jour de spectacle choisi en invitations),
- 10 invitations pour le spectacle de son choix en première série à la date choisie par la Société dans la limite des places disponibles avec un accès à l'espace partenaire de la mezzanine et 20 places par générale lyrique ouverte au public.

Les contreparties offertes par l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne sont valorisées à hauteur de 300 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver, pour la saison artistique 2019-2020, le contrat de mécénat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et les Transports Urbains de Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>